

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 3 décembre, saint François-Xavier ; du 6 décembre, saint Majoric.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 3 décembre, saint François-Xavier (Pte Fortune) ; du 4 décembre, sainte Barbe.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 30 novembre, saint André (Killaloe) ; du 3 décembre, saint François-Xavier (Renfrew).

Le mardi, 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Sainte-Adèle.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Basilique et Clyde.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Saint-Armand et Saint-Ours.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Cathédrale.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Black Bay.

J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 18 novembre 1908.

M. l'abbé Pierre-Octave Renaud, prêtre du diocèse de Montréal, résidant à Cohoes, décédé le 16 de ce mois, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, le 18 novembre 1908.

M. l'abbé Pierre-Octave Renaud, décédé le 16 du courant à la Longue-Pointe, était membre de l'Union Saint-Jean, *Section d'une Messe.*

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

(1) Ceux qui ont fait tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, peuvent gagner (outré 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour) une indulgence plénière, en se confessant, communiant et en priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 29 novembre au 15 décembre).